

nière du duc de Bordeaux. Le second est celui dont vous avez pu lire, il y a six mois, dans tous les journaux, le procès, la condamnation à douze ans de prison, et à quelque temps de là, son évasion de Ste-Pélagie. Il peut se nommer indistinctement Hébert ou Richemont, la police n'ayant pas pu ou n'ayant pas voulu lui restituer son véritable nom pendant le cours du procès. De ces deux jumeaux, fils de France, le dernier est celui qui a le plus de partisans à Lyon, et c'est de lui dont je vais vous entretenir.

Ce fut, en quelque sorte, avec la révolution de 1830, que le baron de Richemont nous révéla son existence de roi. Comme alors tous les esprits étaient en ébullition, toutes les ambitions à la recherche de la source qui devait les désaltérer, chacun se groupa autour du sanctuaire où il croyait trouver son Dieu, et le baron de Richemont fait roi eût son temple.

La plupart de ses courtisans lui donnèrent des preuves d'un dévouement sans bornes; les uns abandonnèrent leur industrie, les autres quittèrent leurs comptoirs; d'autres ne voulurent plus s'occuper de leur fortune; d'autres, médecins, renièrent Hypocrate et renvoyèrent leurs consultants. Enfin un député qui siégeait alors pour le compte d'un département voisin, fut sur le point de désertier le ministère, et fit superbement relire, pour le lui offrir, un exemplaire de ses œuvres. Mais je ne sais ce qui changea la destination de ce cadeau, Louis-Philippe en hérita.

Or, j'avais alors, comme j'ai encore aujourd'hui dans le cercle de mes connaissances, quelques-unes de ces personnes religieusement Louis Dix-septistes, et que par le fait on ne peut taxer d'absurdité si l'on considère le doute qui a toujours plané sur la mort de ce rejeton des Capets. Bientôt on me parla de l'existence probable du Duc de Normandie, puis on m'assura qu'il existait réellement, qu'il était en France, puis enfin on me demanda si je ne serais pas bien aise de le voir. Si l'intérêt que je lui portais était assez faible pour me